

Conseil Communal

Séance du 29 octobre 2015

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., ~~COLLARD D.~~, PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Conseil communal

1. Démission d'un Conseiller communal du groupe « Liste du Bourgmestre » : prise d'acte.

Madame Pascale LAMOLINE informe le Conseil communal de sa décision de démissionner de son poste de Conseillère communale pour prendre un poste de Conseillère du CPAS dont elle deviendra Présidente en janvier 2016 avec une modification du pacte de majorité. Le Conseil communal prend acte de la démission.

2. Installation, vérification des pouvoirs du Conseiller communal suppléant et prestation de serment.

Suite à la démission de Madame Pascale LAMOLINE, Madame Virginie DEREMIENS, première suppléante, est installée en tant que Conseillère communale. Préalablement, elle est invitée à prêter le serment officiel.

3. Révision du tableau de préséance des Conseillers communaux : approbation.

Suite à l'installation de Madame Virginie DEREMIENS en tant que Conseillère communale, le tableau de préséance des Conseillers communaux est révisé.

4. Remplacement de Pascale Lamoline par Virginie Deremiens pour les postes occupés par cette première au sein des Intercommunales.

Suite à la démission de Madame Pascale LAMOLINE de son poste de Conseillère communale, et par conséquent de sa désignation comme membre au sein de plusieurs Intercommunales, il est procédé à son remplacement par la désignation de Madame Virginie DEREMIENS au sein de ces Intercommunales.

CPAS

5. Prise d'acte de la démission d'un conseiller du CPAS du groupe « Liste du Bourgmestre » et désignation de son remplaçant.

Madame Virginie DEREMIENS informe le Conseil communal de sa décision de démissionner de son poste de Conseillère de l'Action sociale à la date du 18 octobre 2015.

Monsieur Yves BESSELING, pour le groupe « Liste du Bourgmestre », propose Madame Pascale LAMOLINE comme candidate en vue de pourvoir au remplacement de Madame Virginie DEREMIENS. Le Conseil communal approuve cette désignation.

6. Modification budgétaire ordinaire n° 2 - Exercice 2015 : approbation.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	755.180,14	755.180,14	
Augmentation	209.342,56	225.083,20	- 15.740,64
Diminution	15.660,37	31.401,01	15.740,64
Résultat	948.862,33	948.862,33	

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 2.

7. Modification budgétaire extraordinaire n° 2 – Exercice 2015 : approbation.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	16.250,00	16.250,00	
Augmentation	244.951,29	234.700,00	10.251,29
Diminution	15.500,00	5.248,71	- 10.251,29
Résultat	245.701,29	245.701,29	

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 2.

Finances

8. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises de Rosières (Exercice 2014) et de Vaux-sur-Sûre (Exercices 2013 et 2014).

Le Conseil Communal approuve les comptes ci-dessous, ceux-ci se présentent comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2013	Vaux-sur-Sûre	69.190,82 €	61.520,52 €	Excédent de 7.670,30 €	7.237,05 €
2014	Vaux-sur-Sûre	22.164,53 €	9.568,02 €	Excédent de 12.596,51 €	14.132,05 €
2014	Rosières	26.362,17 €	12.262,87 €	Excédent de 14.099,30 €	15.010,90 €

9. Approbation des budgets des Fabriques d'Eglises de Hompré (Exercice 2016) et de Vaux-sur-Sûre (Exercices 2015 et 2016).

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
2015	Vaux-sur-Sûre	8.477,78 €	0 €
2016	Vaux-sur-Sûre	8.114,55 €	0 €
2016	Hompré	973,71 €	0 €

Le Conseil communal émet son approbation sur ces budgets.

Taxes

10. Taxe annuelle sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés – Exercice 2016.

Le Conseil communal approuve le règlement-taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés pour l'exercice 2016, avec des taux similaires à ceux de l'année 2015, et ce, malgré l'augmentation du coût de 4 €/EH. Nous sommes toujours dans la marge des 95 à 110 % du coût-vérité des déchets mais il ne faudrait pas que les dépenses de l'AIVE continuent à augmenter dans les années à venir.

Travaux

11. Construction d'un hall (Première phase du hall sportif) au Poteau de Morhet : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Patrick NOTET.

Dans le cadre de la création d'une future infrastructure sportive au Poteau de Morhet, il est proposé dans un premier temps de procéder à la construction d'un hall, en première phase, qui pourra accueillir les enfants des implantations scolaires pour le cours de gymnastique ainsi que le club de tennis de table.

Le montant estimé du marché en procédure directe avec publicité s'élève à la somme de 491.320,86 euros TVAC.

Les marchés relatifs à l'aménagement intérieur du hall seront proposés au prochain Conseil communal.

Agence de développement local

12. Adhésion au projet « Chèques-commerces » de l'ADL (Léglise, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre et Martelange) : décision de principe.

Présentation : René REYTER.

La volonté de l'ADL Léglise, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre et Martelange est de mettre en place des chèques-commerces pour dynamiser le commerce local. A cet effet, le Conseil communal est invité à adhérer au projet « Chèques-commerces » de l'ADL qui seront valables dans tous les commerces adhérant à ce projet et implantés sur le territoire des 4 Communes.

13. Prime d'encouragement à l'utilisation du parc à conteneurs pour les exercices 2013 à 2018 : modification à partir de l'exercice 2015 par l'entrée en vigueur de « chèques-commerces ».

Il est proposé de modifier le règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'utilisation du parc à conteneurs de la manière suivante, à savoir : « La prime communale d'encouragement à la fréquentation des parcs à conteneurs, d'une valeur de 13 euros, est supprimée et remplacée par une prime de 15 euros/an, soit 2 euros en plus, pour 10 passages au parc, soit 3 « chèques-commerces » d'une valeur de 5 euros chacun».

Intercommunale

14. Convocation à l'assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du lundi 9 novembre 2015 : approbation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour du 9 novembre 2015 :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 2015 à Tellin.
2. Approbation du rapport d'évaluation du Plan stratégique 2014-2016 incluant les prévisions financières.
3. Divers.

Compte tenu de l'augmentation du coût de 4 euros/EH à charge des Communes alors que les réserves de l'AIVE pourraient permettre de ne pas augmenter la facture des Communes, il est proposé aux conseillers de marquer leur abstention sur l'ordre du jour, l'AIVE pouvant faire plus d'efforts, sur base de leurs résultats.

HUIS CLOS

La séance est levée.

Mise à l'honneur de Monsieur Arnaud DE LIE, champion de Belgique cycliste catégorie aspirants 13 ans.